

CROSS d'Athlé 632 à Plaisance du Touch

dimanche 7 décembre 2025



RÈGLEMENT

Article Premier – Le Club Athlé 632 organise un cross-country le 7 décembre 2025 autour du lac François Soula de Plaisance du Touch.

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les réglementations Running de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 3 – Ce cross-country sera ouvert à tous les licencié.e.s FFA ou Universitaires et aux non-licencié.e.s FFA mais uniquement sur présentation d'une attestation PPS (voir Art. 4 pour les détails).

Article 4 – Les inscriptions se font sur le site de la ligue Occitanie d'Athlétisme pour les athlètes licencié.e.s auprès de la FFA.

Pour les non-licencié.e.s:

1. Les inscriptions se font sur place au plus tard 60' avant chacune des courses.
2. Il est obligatoire de fournir une attestation de PPS, Parcours de Prévention Santé, téléchargeable sur <https://pps.athle.fr/>.

Renseignements : s'adresser à A632-Pdt@athle-632.fr

La date limite pour les inscriptions en ligne est fixée au **mercredi 3 décembre à minuit**. Les inscriptions sur place ne seront plus acceptées 60' avant chacune des courses.

TARIFS

L'inscription des licencié.e.s Universitaires ou UNSS sera **gratuite**.

Le droit d'inscription pour les non-licencié.e.s FFA sera de **5 euros**.

Les inscriptions à la course ou marche au bénéfice du **Téléthon** se feront sur place jusqu'à 5' du départ. Le droit d'inscription est de minimum **3 euros**.

Article 5 – Un Classement individuel sera effectué dans chacune des catégories. Les Espoirs et Seniors ne seront pas différenciés, de même que les Masters de M0 à M10.

– Un Classement par équipe (*le club ayant totalisé le moins de points sur 4 athlètes sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo pour la victoire, les clubs seront partagés par la meilleure place de leur quatrième athlète*) sera également effectué dans chacune des catégories Benjamins et plus âgés à l'exception des courses Espoirs-Seniors-Masters où les catégories ne seront pas différenciées pour le calcul des points.

CROSS d'Athlé 632 à Plaisance du Touch dimanche 7 décembre 2025



RÈGLEMENT

Article 6 - Récompenses individuelles

Une coupe et des médailles seront attribuées aux 3 premiers.

Article 7 - Récompenses par équipe

Une coupe récompensera les clubs vainqueurs dans chacune des catégories benjamins à juniors, cross court et courses des AS (Espoirs-Seniors-Masters), hommes et femmes.

Article 8 - Un **juge arbitre** sera désigné par l'Organisateur de la compétition. Il devra éventuellement régler les cas non prévus au règlement.

CROSS d'Athlé 632 à Plaisance du Touch

dimanche 7 décembre 2025



RÈGLEMENT

Article 9 - DEMI-FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RELAIS CROSS MIXTE D'OCCITANIE

1. Il est ouvert aux athlètes de la catégorie Cadets à la catégorie Masters.
2. Il permet de se qualifier aux Championnats de France
3. Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins.
4. L'ordre des coureurs est imposé : Masculin-Féminin-Masculin-Féminin. (saison 2026).
5. Une seule course sera disputée mais des classements séparés seront établis pour les équipes composées d'athlètes des catégories U20 et les équipes TC (Toutes Catégories).
6. Pour le classement TC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie Junior à la catégorie Master.
7. Pour le classement U20, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories Cadets et Juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
8. Chaque relayeur effectuera une boucle d'environ 1750m. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours. Les athlètes y échangeront un témoin qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.
9. Un coureur ne peut effectuer qu'un seul relais.
10. Il est demandé aux équipes participantes de se procurer un témoin de relais qu'ils utiliseront comme objet de transmission entre les relayeurs.